

*Reconnaissant* qu'il existe actuellement diverses institutions et divers rouages permettant des consultations internationales entre les Etats Membres dans le domaine économique,

*Soulignant* qu'il est souhaitable que des échanges de vues plus efficaces, à l'échelon international, soient organisés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les moyens d'améliorer la situation économique internationale,

*Notant* les observations que le Secrétaire général a présentées dans son exposé liminaire à la présente session du Conseil <sup>10</sup> au sujet des avantages que l'on pourrait retirer de consultations plus systématiques entre les gouvernements sur les grandes lignes de leur politique économique,

1. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport sur les moyens et les méthodes qui existent à l'heure actuelle pour l'organisation et le développement de consultations entre les gouvernements dans le domaine économique, et de transmettre ce rapport aux Etats Membres, en même temps que les observations et les questions qu'il jugerait opportunes, compte tenu du paragraphe 2 ci-dessous;

2. *Invite* les Etats Membres à soumettre le plus tôt possible au Secrétaire général, en tenant compte du rapport susmentionné, leurs observations sur les méthodes permettant d'assurer des consultations plus efficaces entre les gouvernements en vue de promouvoir un développement équilibré de l'économie mondiale, et notamment l'accélération du développement économique des pays sous-développés;

3. *Autorise* le Secrétaire général à faire appel à la collaboration d'experts ou de groupes d'experts de diverses régions pour l'accomplissement des tâches qui lui sont assignées par la présente résolution;

4. *Prie* le Secrétaire général de soumettre au Conseil, pour sa vingt-sixième session, un rapport contenant les renseignements demandés au paragraphe premier du dispositif, les observations reçues des Etats Membres et ses propres observations;

5. *Attire l'attention* des gouvernements sur l'intérêt qu'il y a à encourager des contacts et des réunions sans caractère officiel entre économistes de différents pays, pour accroître la compréhension mutuelle des problèmes économiques, nationaux et internationaux.

*993<sup>e</sup> séance plénière,  
30 juillet 1957.*

#### **655 (XXIV). Rapports annuels des commissions économiques régionales**

##### **A**

#### **RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

##### *Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe <sup>11</sup> pour la période allant du 22 avril

<sup>10</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-quatrième session, 973<sup>e</sup> séance.

<sup>11</sup> *Ibid.*, Supplément n° 6 (E/2989).

1956 au 15 mai 1957, des opinions exprimées au cours des débats, et des résolutions adoptées au cours de la douzième session de la Commission;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité que contient le rapport;

3. *Exprime* sa satisfaction de l'excellent travail accompli par M. Gunnar Myrdal, Secrétaire exécutif sortant, pour développer et promouvoir l'action de la Commission économique pour l'Europe.

*993<sup>e</sup> séance plénière,  
30 juillet 1957.*

##### **B**

#### **RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT**

##### *Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient <sup>12</sup>, pour la période allant du 15 février 1956 au 28 mars 1957, ainsi que des recommandations contenues dans le compte rendu des travaux de la treizième session de la Commission;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité que contient le rapport;

3. *Donne son approbation* aux modifications apportées à la structure des comités de la Commission, qui sont mentionnées dans la résolution 19(XIII) de la Commission.

*993<sup>e</sup> séance plénière,  
30 juillet 1957.*

##### **C**

#### **RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE**

##### *Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine <sup>13</sup> pour la période allant du 15 mai 1956 au 21 mai 1957, adopté à sa septième session;

2. *Approuve* le programme de travail de la Commission, arrêté par cette dernière à sa septième session, tenue à La Paz (Bolivie) du 15 au 29 mai 1957, ce programme ayant une importance primordiale pour le développement économique de l'Amérique latine;

3. *Approuve* le rang de priorité affecté à chaque projet par la Commission.

*993<sup>e</sup> séance plénière,  
30 juillet 1957.*

#### **656 (XXIV). Problèmes internationaux relatifs aux produits de base**

##### *Le Conseil économique et social,*

*Ayant pris connaissance* des rapports présentés par la Commission du commerce international des produits

<sup>12</sup> *Ibid.*, Supplément n° 2 (E/2959).

<sup>13</sup> *Ibid.*, Supplément n° 8 (E/2998).